

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 01757

Numéro SIREN : 388 249 146

Nom ou dénomination : ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2021 sous le numéro de dépôt 2315

**ARTE France Développement**

**Société Anonyme au Capital de 777 750 Euros**

**RCS 388 249 146 Nanterre**

**Siège Social : 8, rue Marceau 92785 ISSY LES MOULINEAUX**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
EN DATE DU 21 OCTOBRE 2020**

Le vingt-et-un octobre deux mille vingt à dix heures, les membres du Conseil d'Administration d'ARTE France Développement se sont réunis au siège social de la Société situé au 8 rue Marceau 92785 Issy-les-Moulineaux, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- . Remplacement de Madame Régine HATCHONDO, démissionnaire en sa qualité d'Administratrice et de Présidente d'ARTE France Développement ;
- . Remplacement de Monsieur Olivier PERE, en sa qualité d'Administrateur d'ARTE France Développement ;
- . Établissement de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et projet de résolutions ;
- . Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ;
- . Questions diverses.

SONT PRÉSENTS ET ONT EMARGÉ AU REGISTRE DE PRÉSENCE :

- Régine HATCHONDO, Administratrice et Présidente du Conseil d'Administration ;
- Bruno PATINO, Représentant permanent d'ARTE France,
- Marie-Laure LESAGE, Administratrice et Directrice générale ;
- Anne PRADEL, Administratrice et Directrice générale adjointe ;
- Frédéric BÉREYZIAT, Administrateur ;
- Olivier PÈRE, Administrateur.

ASSISTENT ÉGALEMENT AU CONSEIL :

- Ingrid LIBERCIER, Directrice de la Production d'ARTE France
- Boris RAZON, Directeur Editorial d'ARTE France
- Jeanne GAUTHIER, Direction des Affaires Juridiques d'ARTE France.

Régine HATCHONDO préside la séance et constate que le Conseil réunit la présence effective de plus de la moitié des Membres du Conseil et qu'en conséquence, le *quorum* étant atteint, ledit Conseil peut valablement délibérer.

**I - Remplacement de Madame Régine HATCHONDO, démissionnaire en sa qualité d'Administratrice et de Présidente d'ARTE France Développement**

Régine HATCHONDO fait part de sa décision de démissionner de son mandat de Présidente et Administratrice du Conseil d'Administration d'ARTE France Développement. Elle propose aux

membres du Conseil la candidature de Madame Ingrid LIBERCIER, pour la remplacer comme Présidente et Administratrice du Conseil d'Administration d'ARTE France Développement pour la durée du mandat restant à courir (soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2025).

La Présidente rappelle que chaque Administrateur devant posséder une action, l'Administratrice nommée dispose d'un délai de six mois pour procéder à ces formalités, l'Assemblée Générale Ordinaire du **3 décembre 2020** validant l'agrément de cette cession d'action.

Ingrid LIBERCIER, désignée, à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration, déclare accepter ce mandat et faire procéder aux formalités suivant les délais légaux.

### **III - Remplacement de Monsieur Olivier PERE, en sa qualité d'Administrateur d'ARTE France Développement**

La Présidente rappelle la démission d'Olivier PERE de son mandat d'Administrateur d'ARTE France Développement et propose aux membres du Conseil d'Administration de nommer provisoirement Boris RAZON comme Administrateur d'ARTE France Développement pour la durée du mandat restant à courir (soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2025).

La Présidente rappelle que chaque Administrateur devant posséder une action, l'Administrateur nommé provisoirement dispose d'un délai de six mois pour procéder à ces formalités, l'Assemblée Générale Ordinaire du **3 décembre 2020** validant l'agrément de cette cession d'action.

Boris RAZON, désigné, à l'unanimité des membres du Conseil d'administration, déclare accepter ce mandat provisoire et de procéder aux formalités suivant les délais légaux.

### **IV – Convocation et établissement de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Le Conseil décide de convoquer les actionnaires en **Assemblée Générale Ordinaire le 3 décembre 2020** (10 h) afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- Ratification de la nomination de Madame Ingrid LIBERCIER en tant que Présidente et Administrateur d'ARTE France Développement ;
- Agrément de la cession d'action de Madame Régine HATCHONDO à Madame Ingrid LIBERCIER ;
- Ratification de la nomination de Monsieur Boris RAZON en tant qu'Administrateur d'ARTE France Développement ;
- Agrément de la cession d'action de Monsieur Olivier PERE à Monsieur Boris RAZON ;
- Pouvoir pour formalités.

### **V - Questions diverses**

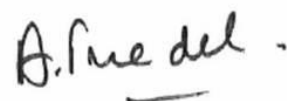
La Présidente demande aux Membres du Conseil s'ils ont d'autres observations ou questions à formuler.

Personne ne demandant plus la parole, Régine HATCHONDO lève la séance à 10h30.

**La Présidente**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Hatchondo', written over a horizontal line.

**Un administrateur**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Fine del.', written over a horizontal line.